

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 7 Juillet 2015

Convoqués le 01/07/2015

Affiché le 10/07/2015

Le sept juillet deux mil quinze, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

**Présents** : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoint.

Mmes et Mrs : Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Elaine PERRIGOT, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

**Absents et excusés** : M.-----

**Secrétaire de séance** : M. Régis BOITTIN.

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

### 2015-07-04 – Réfection allées du cimetière

Le Maire rappelle au conseil qu'un des projets à moyen terme est de procéder à l'aménagement du cimetière (réfection des allées).

Il propose donc de constituer, dès maintenant, un dossier afin de solliciter une subvention au titre de l'aide parlementaire(Député), pour l'année 2017. Une première estimation évalue ces travaux à 31 117,40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\*APPROUVE cette initiative,

\*SOLLICITE une aide parlementaire (Député) afin d'aider au financement de ce projet,

\*CHARGE le Maire ou son représentant d'adresser au plus vite le dossier de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

### 2015-07-05 – Recensement de la population en 2016

Le Maire informe le conseil que le recensement de la population a lieu tous les 5 ans, les années en 1 et en 6, pour ce qui concerne notre commune. C'est la raison pour laquelle, afin d'organiser au mieux ce recensement, il sollicite du conseil l'autorisation de nommer un Coordonnateur et d'ouvrir un poste d'agent recenseur.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\*CHARGE le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires (logistique et financière) pour organiser au mieux ce recensement (nomination d'un coordonnateur, d'un agent recenseur...)

\*S'ENGAGE à ouvrir les postes et crédits nécessaires à l'organisation du recensement de la population 2016.

Adopté à l'unanimité.

### 2015-06-06 – Tarifs cimetière

Le Maire informe le conseil qu'un nouveau columbarium (6 cases) est installé au cimetière ainsi que cinq cavurnes. Pour que ces installations puissent être proposées à la population, il est donc nécessaire de fixer les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\*DECIDE de fixer comme suit les nouveaux tarifs du cimetière :

Case columbarium	700 € auquel s'ajoute le prix de la concession (80€)
Cavurne	350 € auquel s'ajoute le prix de la concession (80€)
Concession 50 ans	80 €
Jardin du souvenir	50 €

Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.